

TRANSFORMER LES INSTITUTIONS RURALES

pour réaliser les objectifs de
développement du Millénaire

DOCUMENT DE SYNTHÈSE



FIDA 1978-2003

Origine

L'accord portant création du FIDA en 1976, résultat de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 organisée par la communauté internationale face à la persistance de la faim et de la malnutrition dans le monde. Il a été alors reconnu que la faim et l'insécurité alimentaire ne devaient pas être uniquement corrélées à des baisses de production vivrière et d'approvisionnement aux niveaux national et international. Il fallait plutôt voir ces phénomènes comme les conséquences de problèmes structurels profondément ancrés, liés au sous-développement et à la pauvreté, tout particulièrement du fait qu'ils affectent les populations rurales démunies. Le FIDA a approuvé son premier prêt pour un projet en 1978.

Mandat

C'est pourquoi le mandat du Fonds qui est *de lutter contre la faim et la pauvreté en milieu rural dans les pays en développement, particulièrement dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier, et d'améliorer durablement les moyens d'existence des ruraux pauvres*, ne définit pas simplement la faim comme un problème de production alimentaire et d'approvisionnement mais aussi comme un problème lié aux moyens de subsistance.

Émergence d'un pôle spécifique

En s'acquittant de ce mandat, le FIDA a constaté que les ruraux pauvres ne peuvent renforcer leur sécurité alimentaire et accroître leur revenu que si les projets et activités sont conçus à partir de leurs systèmes de production et de leurs stratégies de subsistance, et que si les ressources sont allouées en conséquence. Pour

être efficaces, les investissements destinés à réduire la pauvreté doivent donc être associés à une bonne compréhension des processus qui engendrent la pauvreté et de la manière dont ils affectent les différents groupes de pauvres, ainsi que les femmes par rapport aux hommes.

À cette fin, le FIDA a intensifié sa collaboration avec les parties prenantes locales dans l'élaboration de ses opérations. Il a conçu et mis en œuvre des projets et programmes dans des environnements naturels, socioéconomiques et culturels extrêmement divers, dans des régions reculées et avec les fractions les plus démunies et les plus marginalisées de la population rurale. Cette expérience lui a permis d'acquérir une connaissance approfondie des processus qui contribuent à générer et perpétuer la pauvreté. Il a également enrichi sa perception pragmatique de ce qui marche ou ne marche pas pour promouvoir les conditions permettant aux ruraux pauvres de renforcer leur productivité, leur rendement et leurs revenus.

Contribution du FIDA

La contribution du FIDA à la réduction de la pauvreté rurale se fonde depuis longtemps sur la conviction que l'autonomisation économique des ruraux pauvres ne saurait simplement découler des retombées d'investissements réalisés au macroniveau ou au niveau sectoriel. L'action doit porter sur les obstacles auxquels sont confrontés les ruraux pauvres, (hommes et femmes), et viser à leur permettre de saisir les opportunités qui s'offrent à eux dans leurs différents contextes et activités particulières. En outre, comme dans de nombreux pays à faible revenu, la majorité des pauvres et de ceux qui sont dans le dénuement extrême

DOMAINES TRADITIONNELS D'INTERVENTION

- accès aux ressources productives (particulièrement terre et eau)
 - production agricole durable, y compris pêche et élevage
 - gestion de l'eau et irrigation (surtout à petite échelle)
 - services financiers ruraux, y compris microfinance
 - microentreprises rurales
 - stockage et transformation des produits agricoles
 - commercialisation et accès aux marchés
 - recherche/vulgarisation/formation
 - petites infrastructures rurales (routes de desserte, etc.)
 - renforcement des capacités des groupes et organisations de petits producteurs
-

VOLUME DES OPÉRATIONS

■ Nombre de projets:	628 dans 115 pays et territoires
■ Investissement total du FIDA:	7,7 milliards de USD
■ Ressources intérieures mobilisées:	7,9 milliards de USD
■ Cofinancement mobilisé:	6,6 milliards de USD
■ Valeur totale des projets:	22,2 milliards de USD
■ Bénéficiaires:	250 millions de personnes (chiffre estimatif)

(dont les revenus sont inférieurs à un dollar par jour) vivent dans les campagnes, le moyen le plus efficace, et parfois le seul moyen, d'entraîner une croissance générale plus rapide consiste à aider les producteurs pauvres à augmenter leur rendement. C'est pourquoi le FIDA préconise une croissance économique à large assise qui privilégie explicitement l'initiative et les capacités des producteurs ruraux pauvres. Cette approche prend en compte les besoins de consommation des pauvres, tout en mettant aussi l'accent sur leur capital social et leur potentiel économique en tant que *producteurs et travailleurs*. Elle implique par conséquent une connaissance approfondie de la complexité des moyens de subsistance en milieu rural et des différents rôles qu'assument les hommes et les femmes. Il a aussi fallu cibler avec soin les interventions selon les personnes visées et leurs activités – exploitants, travailleurs agricoles, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs, éleveurs et petits entrepreneurs ruraux.

L'expérience du FIDA au cours des 25 dernières années montre sans équivoque que les ruraux pauvres sont pleinement capables de s'intégrer au développement social et économique, et aussi de contribuer activement à l'amélioration de la performance économique au niveau national – pour autant qu'on comprenne les causes de leur pauvreté et qu'on crée des conditions qui leur soient plus propices. Quel qu'en soit le volume, aucune aide nationale ou internationale ne saurait radicalement améliorer la situation rurale sans qu'une telle transformation ne repose sur les aspirations, les moyens et les activités des ruraux pauvres, ni sans que ceux-ci ne maîtrisent le processus de changement. Il faut s'efforcer résolument d'éliminer les obstacles essentiels d'ordre matériel, institutionnel et politique qui empêchent les ruraux pauvres de tirer parti des possibilités d'améliorer leurs moyens d'existence. Le développement ne peut pas se faire pour eux. Mais ce que l'on peut faire, c'est créer les conditions qui permettent aux pauvres de devenir les moteurs du changement.

Nouvelles orientations stratégiques du FIDA

Les objectifs de développement pour le Millénaire représentent l'engagement pris par l'ensemble de la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour, d'abord et surtout, réduire de moitié la proportion de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté d'ici 2015. Le *Cadre stratégique du FIDA pour 2002-2006* est la réponse concrète du Fonds à cet engagement, dans lequel sont énoncés les aspects cruciaux qu'il faut aborder et les domaines sur lesquels le FIDA se concentrera dans le contexte de cet effort international plus large.

Le cadre stratégique, qui s'inspire des années d'expérience et de réflexion du Fonds, propose une nouvelle formulation très simple de la mission du FIDA: *Cœuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté*. Concrètement, cette mission s'articule en trois objectifs stratégiques sur lesquels le FIDA concentre ses investissements, ses actions de recherche et de gestion des savoirs, ses activités de concertation et de plaidoyer:

- renforcer les capacités des ruraux pauvres et de leurs organisations;
- améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie; et
- élargir l'accès aux services financiers et aux marchés.

Le Cadre stratégique impose aussi au FIDA de porter son engagement au-delà de l'effet immédiat de "ses" projets et programmes de manière à influencer sur l'orientation et la teneur des processus nationaux et internationaux de réduction de la pauvreté. Ainsi, l'accent est mis sur l'édification de partenariats complémentaires et d'alliances multiples afin de maximiser la contribution du FIDA à l'effort de réduction de la pauvreté plus large mis en œuvre par la communauté internationale.

TRANSFORMER LES INSTITUTIONS RURALES

pour réaliser les objectifs de
développement du Millénaire

Projet de document de synthèse pour les tables rondes
Conseil des gouverneurs
Session du vingt-cinquième anniversaire du FIDA

Février 2003



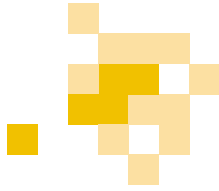
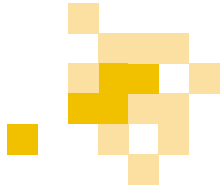


TABLE DES MATIÈRES

- 3** LA PAUVRETÉ ET LES INSTITUTIONS EN MILIEU RURAL
 - 5** LE CADRE STRATÉGIQUE DU FIDA 2002-2006
 - 6** RENFORCER LA CAPACITÉ DES RURAUX PAUVRES
ET DE LEURS ORGANISATIONS
Les organisations des pauvres
Les pouvoirs publics
 - 10** RENDRE PLUS ÉQUITABLE L'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES
PRODUCTIVES ET À LA TECHNOLOGIE
Accès à la terre
Accès à l'eau
Accès à la technologie
 - 17** ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS ET AUX MARCHÉS
Accès aux services financiers
 - 22** CONCLUSION
 - 25** Notes de fin de document
 - 27** Références
-



LA PAUVRETÉ ET LES INSTITUTIONS EN MILIEU RURAL

Être pauvre signifie souffrir de la faim, avoir un faible revenu et ne pouvoir accéder aux services. Être pauvre signifie aussi être vulnérable, exclu et sans pouvoir – c'est être de moins en moins capable de faire entendre sa voix. Cette impuissance à se faire entendre est particulièrement marquée pour les ruraux pauvres, qui représentent une majorité (environ les trois quarts des 1,2 milliard d'êtres humains vivant avec moins de un dollar par jour). Les femmes pauvres sont un groupe particulièrement défavorisé puisqu'elles ont un accès nettement plus restreint aux connaissances, aux ressources et aux services. Ces inégalités ont une incidence non seulement sur le rôle social que jouent les femmes, mais également sur leur rôle économique, qui est crucial pour l'économie rurale. De manière plus générale, les ruraux pauvres, et les femmes en particulier, ont rarement la maîtrise des facteurs auxquels sont subordonnés leurs moyens de subsistance. Pour bien des ruraux – petits exploitants, travailleurs agricoles et fermiers sans terre, chefs de petites entreprises, éleveurs nomades, petits pêcheurs, femmes, populations autochtones, minorités ethniques et membres des castes énumérées – cette impuissance se traduit par une incapacité d'influer sur les décisions ayant un retentissement sur leur vie, de négocier des termes de l'échange plus avantageux, et d'exiger des organisations gouvernementales et non gouvernementales qu'elles leur rendent des comptes. Elle est intimement liée à la faiblesse de la gouvernance locale; c'est une conséquence de la pauvreté. Mais elle en est également l'une des causes majeures.

À l'échelle mondiale, l'interdépendance, la décentralisation et la multiplication des organisations de la société civile ouvrent des perspectives, sous réserve que les ruraux pauvres soient en mesure d'influer sur les institutions, les politiques et les décisions qui ont une incidence sur leur vie et qui déterminent quels avantages ils tireront de l'activité économique. Modifier des relations de pouvoir aussi inégales contribuerait considérablement à réduire la pauvreté. Et pour autant que les moyens leur soient donnés de développer pleinement leur potentiel, les producteurs pauvres, en particulier des zones rurales, pourraient devenir le moteur du développement. Lutter contre la pauvreté, cela signifie permettre aux hommes et aux femmes pauvres de transformer leur vie et leurs moyens de subsistance, et aider les gouvernements et la société civile à créer et à maintenir des conditions qui garantissent que les ruraux pauvres ne sont pas laissés à la traîne. L'enjeu est de permettre aux ruraux pauvres de surmonter les obstacles matériels, institutionnels et politiques qui les empêchent de saisir les possibilités qui s'offrent à eux.

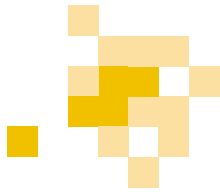
Au cours des vingt dernières années, de nombreux pays en développement ont profondément modifié le cadre général de leur politique économique. Ils ont dans une large mesure abandonné la planification centrale de l'économie et supprimé les offices des produits de base et autres formes de contrôle par l'État des prix et de la production. Ils ont progressivement réduit ou même supprimé les services écono-

miques précédemment fournis par les organismes publics. De plus en plus, la production, les services et l'investissement sont régis par le jeu des forces du marché. Ces réformes ont offert de colossales possibilités d'améliorer l'efficacité et de relever le niveau de la productivité et des revenus. Dans le même temps, la morosité des marchés ne concourt pas nécessairement à réduire la pauvreté. Les petits exploitants et les autres producteurs pauvres sont nombreux et éparpillés, et leur niveau individuel de production est faible. En outre, les routes et autres infrastructures rurales sont généralement inadaptées, ce qui accroît considérablement le coût des transactions pour les ruraux pauvres. En milieu rural, les producteurs pauvres n'ont souvent pas accès à une information commerciale à jour et fiable. Ils sont donc gravement pénalisés quand il s'agit tant de vendre leurs produits que d'acheter les biens et les services dont ils ont besoin, face à un petit nombre de négociants et autres intermédiaires commerciaux dont le pouvoir économique est nettement plus grand. Il existe donc un sérieux risque que les pauvres ne bénéficient guère des réformes et même qu'ils s'appauvrissent encore si les institutions, commerciales et autres, ne sont pas effectivement développées pour répondre davantage aux besoins des producteurs et des consommateurs ruraux pauvres.

Alors que les gouvernements tentent d'intensifier le développement rural et la lutte contre la pauvreté dans des économies obéissant de plus en plus aux lois du marché, il est crucial pour l'élaboration de la politique économique de créer de telles institutions, aptes à répondre aux besoins des ruraux pauvres, qu'elles soient implantées en milieu rural ou qu'elles aient une incidence sur leur vie.

Dans ce contexte, le terme institutions s'entend des organisations économiques, sociales et politiques mais aussi des règles qui en régissent l'interaction¹. Le cadre institutionnel facilite l'accès des pauvres aux actifs, aux services financiers et autres, aux technologies et aux marchés et détermine dans quelle mesure les populations pauvres tirent parti de la production résultant de l'emploi de ces actifs et de ces services. Les institutions publiques et leurs règles du jeu déterminent également la répartition des ressources et imposent des cadres réglementaires qui ont une incidence considérable sur la vie des pauvres.

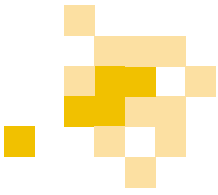
Le développement des organisations qui renforcent le pouvoir d'action des pauvres, et les règles et politiques qui assurent à ces derniers un accès durable aux actifs tels que la terre et l'eau, à la technologie, aux services – financiers et autres – ainsi qu'à des marchés performants, tout en associant les pauvres à la prise des décisions, sont cruciaux pour intensifier le développement rural et la lutte contre la pauvreté. Les sections ci-après du présent document passent en revue les principaux enseignements tirés par le FIDA depuis un quart de siècle en matière de transformation institutionnelle dans ces domaines.



LE CADRE STRATÉGIQUE DU FIDA 2002-2006²

Lors du Sommet du Millénaire (2000), les gouvernements se sont engagés à *réduire de moitié la proportion de ceux qui vivent dans l'extrême pauvreté*, le premier des objectifs de développement fixés pour le Millénaire (ODM). Le cadre stratégique du FIDA précise comment le Fonds contribuera à la réalisation des objectifs de développement du Millénaire d'ici à 2015, en combattant la pauvreté rurale, comme cela a été indiqué plus haut.

Pour aider à réduire de moitié la pauvreté extrême, le FIDA *œuvre pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté* – telle qu'ils la perçoivent eux-mêmes. Dans le cadre de ses programmes de pays, de son dialogue politique et de ses activités de sensibilisation, le FIDA se concentre sur la réalisation de trois objectifs stratégiques: *renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations; améliorer l'accès équitable aux ressources naturelles productives et à la technologie; et développer l'accès aux services financiers et aux marchés*. La prise en compte des possibilités et des difficultés différentes des hommes et des femmes, ainsi que des causes de la vulnérabilité et des moyens de renforcer la capacité de résistance revêt une importance primordiale. De plus, si l'on entend par pauvreté le fait d'être réduit à l'impuissance, le corollaire pour le FIDA est de *permettre aux ruraux pauvres et à leurs organisations d'influer sur les politiques qui ont une incidence sur la réduction de la pauvreté rurale*. Au fur et à mesure des progrès, le travail de sensibilisation du FIDA mettra moins l'accent sur le dialogue direct avec les gouvernements et résultera davantage de son soutien au renforcement des capacités des organisations des populations pauvres. Le FIDA garde néanmoins un rôle à jouer dans la défense des intérêts des ruraux pauvres auprès des instances politiques nationales tant que ces dernières n'ont pas encore la capacité de le faire elles-mêmes.



RENFORCER LA CAPACITÉ DES RURAUX PAUVRES ET DE LEURS ORGANISATIONS

Pour aider les ruraux pauvres et leurs organisations à influencer les institutions (y compris les règles, les lois et les règlements) et les politiques ayant une pertinence pour la réduction de la pauvreté rurale, il faut renforcer la capacité des ruraux pauvres et de leurs organisations. Concrètement, il faut à cette fin transformer le cadre institutionnel, à savoir: développer et renforcer les *organisations des pauvres* pour qu'elles soient à même de faire face aux problèmes qu'elles définissent comme cruciaux; accroître l'accès au savoir, afin que les pauvres puissent saisir les possibilités offertes et surmonter les obstacles rencontrés; donner plus d'influence aux pauvres sur les politiques et les institutions publiques, y compris les *gouvernements nationaux et les administrations locales*; enfin, améliorer leur pouvoir de négociation sur les marchés.

LES ORGANISATIONS DES PAUVRES

Les groupes et communautés organisés sont plus à même de faire entendre leur voix et de voir leurs revendications satisfaites. Lorsque des groupes locaux constitués par affiliation se fédèrent, ils peuvent être davantage entendus et mieux représentés dans le débat et les décisions de fond qui ont une incidence sur leur bien-être. Il faut donc avant tout donner aux pauvres la possibilité de renforcer leurs capacités individuelles et collectives pour qu'ils puissent saisir les chances offertes sur le plan économique et accéder aux infrastructures et aux services sociaux essentiels. Le renforcement de leur capital humain et social permettra aux ruraux pauvres d'entretenir des relations plus équitables et en meilleure connaissance de cause avec les autorités en place, et donc, de négocier plus efficacement avec elles sur les questions concernant leur bien-être.

Les types d'organisations. Le FIDA collabore avec des organisations de ruraux pauvres de types très différents (par exemple, groupes de travail villageois et infra-villageois traditionnels, petits groupes d'entraide, associations d'épargne et de crédit, syndicats d'irrigants et coopératives agricoles). Les organisations qui influent sur les politiques et garantissent un accès aux actifs et aux services (terre, eau, technologie, services financiers) aux ruraux pauvres *en tant que producteurs/utilisateurs* sont examinées de manière plus détaillée ci-après. Le FIDA appuie également les organisations qui donnent aux ruraux pauvres la possibilité de s'exprimer *en tant que citoyens*. Il développe le capital humain et social local des ruraux pauvres pour assurer leur participation active à la prise des décisions locales, soit l'aspect demande d'une gouvernance locale ouverte à tous.

Les enjeux de la transformation des organisations. L'expérience du FIDA montre que le renforcement des capacités des organisations demande du temps mais est crucial pour une réduction effective de la pauvreté. Par ailleurs, comme l'a montré l'intervention du FIDA au Viet Nam (voir l'encadré), les femmes sont des organisatrices et participantes dynamiques au sein des organisations locales, et sont très efficaces quand il s'agit de lancer des initiatives d'entraide locales durables; elles doivent

■ Enseignements tirés du programme exécuté par le FIDA au Viet Nam

Les pauvres des zones rurales ne peuvent exprimer leurs vues ou participer aux processus décisionnels. Une authentique décentralisation n'est possible qu'avec la participation de la base. Les conseils autogestionnaires créés dans les communes pour promouvoir la conservation durable des forêts sont un moyen d'institutionnaliser la participation de la base. Le pourcentage de femmes se situe entre à peine 18% à Ha Giang à 26% à Quang Binh. Les femmes doivent être représentées à tous les niveaux de décision dans les institutions publiques de développement rural. En permettant aux femmes de faire entendre leur voix à l'échelle de leur village, par exemple dans le cadre des diagnostics ruraux participatifs, des mutuelles d'épargne et de crédit et des conseils villageois de développement, on a fait un premier pas important. D'autres stratégies visant à encourager les femmes à se faire entendre davantage pourraient être notamment leur traitement préférentiel dans les organisations communautaires ou la formation de groupes d'entraide exclusivement féminins.

Source: FIDA 2002b

donc être au centre de la transformation des organisations, des politiques et du cadre réglementaire. À cette fin, il faut développer au maximum la participation des femmes pauvres, ainsi que des autres parties prenantes, dans les organisations qui ont pour objet de planifier, d'exécuter et de suivre les activités. De cette façon, la conception des politiques et les décisions relatives à leur mise en œuvre reposeront sur les besoins des pauvres tels que définis par eux. Ces derniers pourront également ainsi se doter des outils qui leur sont nécessaires pour faire changer les choses et pérenniser ces changements.

LES POUVOIRS PUBLICS³

Pour faire face à l'apparition d'une demande effective en matière de gouvernance rurale ouverte à tous, la transformation des pouvoirs publics est également nécessaire pour intégrer les ruraux. Le but devrait être de renforcer la capacité des administrations (nationales et locales) pour qu'elles répondent plus efficacement aux besoins des ruraux pauvres, tels que représentés par leurs organisations. Il faut pour cela démocratiser, institutionnaliser la participation, développer les mécanismes qui permettent de rendre des comptes et d'assurer la transparence de la fourniture des services ruraux dans le cadre d'une structure de décision décentralisée. Bien conçus et correctement gérés, les systèmes décentralisés permettent plus de souplesse et de transparence et contribuent à réduire la pauvreté.

Investir dans la transformation des dispositifs de l'État. Depuis sa création, le FIDA œuvre avec ses partenaires nationaux pour améliorer la qualité et l'orientation rurale des administrations publiques, et en particulier des organisations qui s'occupent de développement, en les aidant à développer leurs capacités structurelles et leurs compétences en matière d'appui à la lutte contre la pauvreté rurale menée par les pauvres et leurs organisations. Il est important à cet égard d'appuyer les processus de *décentralisation* à l'échelle locale des organes centraux chargés du développement rural. La décentralisation est un "processus" qui consiste à transférer les pouvoirs, fonctions et responsabilités budgétaires centraux⁴ aux institutions publiques qui travaillent à l'échelon local. Elle englobe le développement des moyens administratifs, le transfert de la responsabilité et des pouvoirs, l'obligation de rendre des comptes et le maintien des économies d'échelle pour certaines fonctions de l'État. Comme l'a montré le programme mis en œuvre en Uruguay (voir l'encadré), cet appui du FIDA

revêt quatre formes différentes qui se renforcent mutuellement:

- i) renforcement des organisations des pauvres pour les aider à exercer une influence sur les organisations, les investissements et les services publics – de manière tant formelle (au titre du droit de consultation/participation) qu'informelle (du fait de leur importance accrue dans le domaine politique en général);
- ii) appui aux organes centraux pour décentraliser les structures, le personnel et les budgets. Les institutions décentralisées devraient avoir un pouvoir de décision adéquat en ce qui concerne les politiques de développement rural, l'investissement dans les services et l'exécution des programmes et des projets de développement rural;
- iii) appui au développement des capacités de planification et d'exécution des administrations locales;
- iv) affectation des ressources des programmes à la création ou au développement de systèmes publics locaux (généralement à l'échelle des districts et de leurs subdivisions) de budgétisation et de vérification des comptes pour les activités de développement rural, en mettant l'accent sur la transparence.

■ La décentralisation en Uruguay

Dans le cadre du projet national d'appui aux petits producteurs - Phase II, soutenu par le FIDA, le Ministère de l'agriculture a créé un bureau du développement rural à l'échelon central et des secrétariats au développement rural dans les services municipaux des zones où se concentre la pauvreté rurale. Ces secrétariats organisent des tables rondes sur le développement rural auxquelles participent obligatoirement les ruraux pauvres. Le Ministère continue de formuler les grandes orientations et de donner des conseils d'ordre général en ce qui concerne les processus de développement. Toutefois, ces politiques, ainsi que les interventions de lutte contre la pauvreté, relèvent désormais des autorités locales, sans pour autant que soient supprimées les responsabilités des ministères. Les municipalités ont un rôle important à jouer en ce qui concerne l'infrastructure sociale et rurale. Elles ne seront que l'un des acteurs du développement étant donné que les petits exploitants en seront les protagonistes principaux. Elles exercent un contrôle sur les services, qu'elles sollicitent. Le secteur privé participe également aux tables rondes sur le développement rural, où ceux qui offrent ou demandent des services se rencontrent. Le gouvernement central (à savoir les emprunteurs des fonds du FIDA) et les administrations locales contrôlent en partie les services fournis par le secteur privé.

Le FIDA a tiré de ses programmes très divers un certain nombre d'enseignements de nature générique en matière de transformation des institutions.

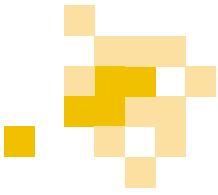
Revoir le rôle du gouvernement central. L'expérience montre combien il importe de revoir le rôle des institutions centrales de l'État en ce qui concerne les politiques, les investissements et les interventions concernant le développement rural. Les institutions du gouvernement central jouent un rôle crucial dans la conception et la mise en œuvre de politiques et d'investissements efficaces pour lutter contre la pauvreté – ne perdons pas de vue que bon nombre des facteurs qui influent sur les possibilités offertes aux pauvres ne sont pas du ressort local. Les organes centraux sont souvent trop éloignés des ruraux pauvres et s'occupent de divers segments de la population – ils n'ont pas pour mandat spécifique de lutter contre la pauvreté, pas plus qu'ils ne disposent des moyens ou des compétences techniques appropriés pour exécuter les interventions correspondantes. L'expérience montre pourtant que, si la volonté politique existe, les institutions centrales peuvent aborder directement les questions du

développement rural et se rapprocher des ruraux pauvres dont elles sont davantage à l'écoute.

Adapter la réforme au contexte. Le transfert des pouvoirs de décision du gouvernement central aux collectivités locales peut entraîner une réelle transformation des arrangements institutionnels régissant le développement rural et l'agriculture. Il n'existe pas de modèle unique pour ce type de réforme. La nature du changement dépendra du type de structure politique et du dispositif administratif du pays, et de l'importance politique que le gouvernement attache à la décentralisation et au développement rural. Le modèle de développement dépend aussi du degré d'organisation des populations rurales pauvres ainsi que de la présence et de la vigueur des ONG et des organisations communautaires qui travaillent avec elles. En conséquence, les processus du changement devraient être souples, répondre à la demande des clients et être adaptés au contexte.

Clarifier le rôle des administrations locales. Le rôle des administrations locales devrait être précisé. Ces dernières fournissent toute une gamme de services essentiels, y compris des programmes de santé et d'éducation et des infrastructures, et participent dans de nombreux pays à l'élaboration des budgets et des plans d'investissement nationaux. Les autorités locales ont toutefois vocation à représenter tous les citoyens et ne peuvent donc s'intéresser à un seul groupe – par exemple aux ruraux pauvres – et n'élaborer programmes et activités que pour ce groupe, même s'il représente la majorité de la population. Comme l'a montré l'expérience du FIDA au Ghana et en Guinée, il est également difficile pour les administrations locales d'offrir de nouvelles possibilités de création de revenus. En résumé, il ne serait pas très envisageable que les collectivités locales aient le premier rôle en matière de développement rural et de lutte contre la pauvreté. L'administration locale peut en outre être monopolisée par les élites locales et il est important de trouver en la matière des moyens de protection appropriés.

L'importance d'investir dans les capacités des citoyens. Il est crucial, pour fournir des services améliorés et plus adaptés aux problèmes prioritaires des populations pauvres, d'améliorer la gouvernance locale. La décentralisation et la réforme des administrations locales ont jusqu'à présent privilégié avant tout l'aspect offre des systèmes formels, au détriment du renforcement de la demande, par le biais d'interventions permettant aux citoyens d'utiliser efficacement l'espace créé par les règles et règlements nouvellement adoptés. Des administrations locales ainsi armées (de pouvoirs et de ressources) doivent donner plus de responsabilités aux communautés locales en instaurant des mécanismes qui améliorent l'accès des citoyens à l'information, n'excluent personne et favorisent la participation, rendent les autorités plus responsables envers les citoyens et investissent dans la capacité d'organisation locale. Les rapports entre citoyens et administrations locales n'ont généralement pas fait l'objet d'une attention suffisante et rares ont été les investissements dans le renforcement des organisations des populations pauvres ou d'autres intermédiaires locaux de la société civile pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs nouvelles missions. Les interventions des projets sont des moyens utiles d'améliorer la gouvernance locale parce qu'ils peuvent être efficaces pour susciter la participation locale, sans oublier qu'ils apportent des ressources.



RENDRE PLUS ÉQUITABLE L'ACCÈS AUX RESSOURCES NATURELLES PRODUCTIVES ET À LA TECHNOLOGIE

ACCÈS À LA TERRE⁵

L'insécurité de l'accès aux ressources naturelles, telles que la terre, les forêts, les autres ressources communales et l'eau, est l'un des principaux facteurs de la pauvreté structurelle.

La terre joue un rôle indispensable dans la production agricole tant directement qu'en servant de garantie sur les marchés du crédit et en représentant une richesse transmise de génération en génération. La terre confère également un statut social et une identité. Dans certains pays, la structure du régime foncier est marquée par une forte inégalité. Le fait de ne pas posséder de terres est une caractéristique marquante de l'extrême pauvreté en milieu rural et, d'après les estimations récentes de l'Organisation des Nations Unies, les femmes ne possèdent aujourd'hui qu'à peine 1% de la terre dans le monde. En outre, les ruraux pauvres n'ont guère de pouvoir de décision quant à l'utilisation des sols. En l'absence de droits fonciers sécurisés, les agriculteurs sont peu enclins à investir dans l'aménagement des terres. La précarité de la jouissance de la terre et des droits fonciers est un sérieux obstacle à l'adoption de technologies améliorées, à une utilisation rationnelle des sols et à l'investissement dans l'amélioration des terres. Les droits fonciers et les modes de faire-valoir, les droits d'utilisation de l'eau et l'accès par les communautés rurales aux forêts et aux autres ressources communales peuvent de plus en plus être à l'origine de tensions sociales et même de conflits. Réduire ces tensions et améliorer la planification en vue d'une utilisation durable et équitable des ressources sont des enjeux cruciaux dans tout le monde en développement. Une répartition plus équitable de (l'accès à) la terre peut favoriser l'harmonie sociale, la productivité et la réduction de la pauvreté.

La propriété foncière, l'accès à la terre, son transfert et son utilisation sont régis par le cadre institutionnel, y compris les droits coutumiers ou codifiés d'utilisation des sols ainsi que par la puissance des élites en place. L'inégalité dans sa répartition résulte en grande partie de pratiques culturelles et historiques très anciennes. La réforme agraire est récemment redevenue une question à l'ordre du jour dans de nombreux pays dont les gouvernements sont à la recherche de modèles d'un bon rapport coût-efficacité pour résoudre la question de la terre sans pour autant porter atteinte à la sécurité des droits de propriété.

Investir dans l'accès à la terre. Le FIDA a appuyé toute une gamme de programmes liés au régime foncier et à l'utilisation des sols afin d'améliorer la sécurité foncière, de régulariser la propriété foncière, de faciliter l'obtention de titres de propriété en échange de la mise en valeur des terres, et d'améliorer l'accès aux ressources communales (voir les exemples du Bangladesh et de la Mauritanie dans l'encadré). Le FIDA a également coparrainé avec le Fonds belge de survie (FBS) la Conférence sur la faim et la pauvreté tenue en 1995, qui a abouti à la formation de la Coalition populaire pour éliminer la faim et la pauvreté – une alliance mondiale d'organisations

■ Exemples de programmes du FIDA

Renforcer l'accès aux ressources communales au Bangladesh

Dans le cadre du projet en faveur des petits pêcheurs des bras morts au Bangladesh, des lacs ont été loués aux populations les plus pauvres des villages environnants. Ce projet a démontré que le système de "clôture sociale" pouvait être efficace pour protéger les avantages des investissements, et que le partage des revenus selon le travail effectué pouvait préserver le principe d'équité. L'appui du FIDA, sous forme d'investissements, a permis aux anciens paysans sans terre et aux pêcheurs pauvres de porter leurs revenus au niveau de ceux des petits paysans de la communauté. La location des étangs de petite taille à des groupements de femmes a permis à ces dernières d'augmenter leur revenu et d'améliorer leur statut au sein de la famille et de la société.

Sécuriser les titres de propriété en Mauritanie

Dans le cadre du projet d'amélioration des cultures de décrue à Maghama, la possibilité d'accroître considérablement les terres consacrées aux cultures de décrue dans une zone dominée par les modes de faire-valoir traditionnels a permis au FIDA de proposer au gouvernement une réforme politique portant sur la dévolution des arrangements fonciers locaux aux populations villageoises concernées. Un décret a été promulgué prévoyant la participation des bénéficiaires au règlement des différends fonciers. Un accord-cadre global et des arrangements individuels garantissent un accès, pendant un minimum de 15 ans, aux terres qui sont mises en valeur. Les organisations communautaires jouent un rôle central dans la mise en place et le respect des arrangements fonciers. Une coopérative regroupant toutes les organisations villageoises a été créée pour gérer le système de cultures.

gouvernementales, intergouvernementales, bilatérales et de la société civile qui œuvrent pour accroître l'accès des ruraux pauvres aux actifs productifs, en particulier à la terre, à l'eau et aux ressources communales, par le biais de diverses mesures complémentaires de l'appui fourni par le FIDA et par le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Ces activités bénéficiant de l'appui du FIDA ont mis en évidence divers enjeux en matière de transformation institutionnelle.

Une réforme agraire adaptée au contexte. Les réformes agraires classiques ont donné de piètres résultats. Il est important de comprendre les régimes de droits fonciers et de voir où et comment ils ont évolué ces dernières années. Des facteurs tels que la pression démographique (Burundi, Rwanda), l'histoire (Afrique du Sud, Lesotho, Malawi, Zimbabwe) ou la topographie doivent être pris en compte lors de la conception des interventions dont l'objet est d'améliorer l'accès à la terre.

Les organisations. Les investissements dans le renforcement des capacités institutionnelles des organisations qui assurent la gestion des terres dans le cadre de régimes coutumiers de tenure présentent des avantages sociaux et économiques importants.

Modifier les règles régissant l'accès aux ressources foncières. Outre la redistribution des terres, complexe d'un point de vue politique, sous forme d'une réforme agraire négociée ou imposée, pour réussir à modifier les règles d'accès aux ressources naturelles pour les ruraux pauvres il faut notamment:

- fournir aux pauvres un accès aux ressources communales;
- établir les familles pauvres sur des terres récemment mises en valeur et/ou appartenant à l'État;
- améliorer la sécurité foncière; régulariser la propriété foncière et faciliter l'obtention de titres de propriété en parallèle d'interventions (sous diverses formes) de mise en valeur des terres; l'élaboration de registres fonciers informatisés aisément accessibles aux paysans pauvres s'est avérée d'une grande utilité;

- favoriser le dynamisme et la diversification des marchés fonciers en prenant des mesures telles que les suivantes: faire appliquer les plafonds concernant la taille des exploitations; encourager les méthodes de réforme agraire moyennant lesquelles les grands propriétaires terriens vendent de petites parcelles aux bénéficiaires qui satisfont aux critères choisis⁶; introduire un impôt foncier pour inciter les propriétaires terriens à vendre ou à louer des parcelles; prendre des mesures visant à garantir l'existence de marchés diversifiés de location de terres pour prendre en compte la diversité des baux et améliorer l'accès des pauvres à la terre; introduire un programme d'octroi de titres fonciers pour stimuler indirectement le marché de la location des terres; éliminer les interdictions de subdiviser les terres; et prendre des mesures visant à réduire les coûts des transactions liées à la location et à la vente de terres.

Accéder à la terre par la voie des marchés. Au niveau national⁷, l'ampleur de la réforme varie d'un pays à l'autre. La redistribution des terres privées cède la place à des programmes de réinstallation, à des réformes appuyées par les marchés et, dans plusieurs économies en transition, à la transformation des fermes et terres d'État en petites exploitations.

L'importance des services ruraux d'accompagnement. Pour être efficace, une réforme agraire doit améliorer à la fois le régime foncier et les autres mesures touchant le développement rural. L'expérience montre que l'accès à la terre doit aller de pair avec un meilleur accès à la formation, aux finances, à la technologie et aux marchés. Sans cela, les réformes risquent d'échouer étant donné que les bénéficiaires ne réaliseront pas les gains de productivité attendus et soit vendront leur terre pour nourrir leur famille, soit s'endetteront pour la même raison et finiront par perdre leur terre. Il importe donc d'améliorer le crédit agricole, l'offre d'intrants et la commercialisation, et de fournir des services pour faciliter une utilisation productive des terres (ré)affectées. Dans les cas où les gouvernements mettent en œuvre une réforme agraire soutenue par les marchés et où ils rencontrent des difficultés pour définir et faire respecter les droits de propriété foncière, les prêts accordés aux agriculteurs pauvres avec nantissement collectif ou sans garantie sont devenus une caractéristique habituelle des programmes de réforme agraire. Les dispositifs d'épargne et de crédit destinés aux paysans sans terre et aux fermiers revêtent une importance particulière.

ACCÈS À L'EAU⁸

La productivité de l'agriculture est souvent gravement limitée par le manque d'eau, et l'accès à l'eau détermine la valeur de la terre; l'eau et la terre sont deux ressources complémentaires. Par ailleurs, si les droits fonciers sont clairement définis et difficiles à modifier pour des raisons politiques, mais que les droits relatifs à l'utilisation des eaux souterraines ne sont pas aussi clairement énoncés, les actions concernant le marché de l'eau pourraient en partie remplacer la réforme agraire. Les institutions qui donnent plus de responsabilités aux populations pauvres en ce qui concerne les ouvrages liés à l'eau⁹ contribuent donc à la réduction durable de la pauvreté.

Investir dans l'accès à l'eau. Le FIDA a appuyé divers programmes d'irrigation et de mise en valeur des ressources hydriques dans toutes les régions où il est présent. Il a investi dans des programmes (publics) conçus en consultant les communautés locales et exécutés par ces dernières, pour créer et entretenir des systèmes d'irrigation

de surface ou souterrains, et pour fournir une eau potable salubre. Dans bien des pays, les investissements dans la grande irrigation n'ont généralement pas donné les résultats attendus¹⁰ et ont sérieusement ponctionné les budgets d'investissement et les budgets ordinaires des États. Au fur et à mesure du retrait des donateurs, bon nombre de ces systèmes d'irrigation ont été abandonnés ou ont vu leur taille considérablement réduite¹¹. Une évaluation parrainée par le FIDA de l'expérience acquise en matière de petite irrigation en Afrique subsaharienne¹² a mis en évidence divers enseignements se rapportant à la transformation des institutions.

Importance des organisations et de la participation. L'absence quasi totale d'une véritable participation des agriculteurs à la planification des périmètres, au choix des cultures et des technologies, à l'organisation de l'utilisation de l'eau et des pompes ainsi qu'au règlement des différends fonciers a représenté une grave lacune. Dans les projets d'irrigation, la participation n'existait souvent guère plus qu'en paroles. Il n'y avait généralement aucun accord sur le concept de processus participatif, son sens et sa teneur, ni sur les moyens de l'instaurer. Dans les cas où les choix technologiques ont été les bons, les techniques les plus utiles se sont avérées être celles qui améliorent les méthodes existantes et dont les populations locales, collectivement ou individuellement, gardent la maîtrise, notamment l'amélioration des systèmes de décrue, l'utilisation et le détournement de l'eau des rivières, et les systèmes individuels de pompage à faible volume. Dans de tels cas, des techniques novatrices ont été mises au point après une analyse approfondie des pratiques locales et une évaluation des connaissances et du savoir-faire des agriculteurs. Pour améliorer les méthodes locales, les chercheurs et les ingénieurs ont confronté les renseignements ainsi obtenus aux résultats d'autres analyses techniques (sol, eau, topographie, agronomie) pour en proposer des modifications. Il est également essentiel de disposer de mécanismes institutionnels pour assurer la médiation dans les conflits entre irrigants.

Nécessité du renforcement des capacités des organisations. Compte tenu du temps nécessaire pour mettre en œuvre des approches fondées sur la demande, il faut prévoir et reconnaître la longueur de ces délais et la lenteur, en général, du rythme d'exécution des projets d'irrigation. Cela permet de dispenser une formation et de constituer des groupements viables d'irrigants ainsi que d'en assurer la participation pleine et entière à toutes les activités d'exécution, tout en prenant en compte le manque de moyens des organismes d'exécution. La souplesse, en ce qui concerne la portée, le déroulement et l'organisation de l'exécution, devrait être de mise. En outre, le meilleur moyen de se prémunir contre l'ingérence politique extérieure de nature discrétionnaire dans les interventions des projets est de définir avec soin les critères de sélection des sites et les procédures de ciblage. Les critères socioéconomiques revêtent une importance particulière et doivent être définis en fonction du contexte politique et du cadre juridique en vigueur (y compris les moyens de le faire respecter).

Modifier les règles régissant l'exploitation et l'entretien. Il ne suffit pas de créer des infrastructures. Pour en assurer la pérennité, il est crucial d'organiser les groupes et les communautés vivant autour des points d'eau. Cet aspect "non matériel" de la fourniture de l'infrastructure a trop souvent été dédaigné, d'où un grand gaspillage de ressources et un manque de résultats. La pérennité de l'infrastructure, en ce qui concerne l'eau, dépend dans une large mesure de la motivation et de la capacité d'organisation de la population qui se chargera de l'exploitation et de l'entretien. Dans certains contextes, des dispositifs appropriés de recouvrement des coûts

peuvent être utiles; ils devraient alors être conçus en fonction des technologies qui seront adoptées (avec ou sans pompes et matériel), des systèmes culturaux (cultures de grande valeur ou cultures vivrières de base) qui seront introduits et des modes d'organisation des agriculteurs (individuels ou collectifs). Par exemple, au Ghana, dans le cadre du programme de relèvement et de développement des petites exploitations, l'entretien des puits relève des comités chargés de l'eau et de l'assainissement qui ont été créés par le programme dans les villages bénéficiaires. Les résidents s'acquittent de bon gré des redevances pour garantir un bon entretien de l'équipement. La participation et l'autogestion, dans le cadre des associations d'irrigants, tendent à garantir l'efficacité des services ainsi que de l'exploitation et de l'entretien, et rendent plus acceptables les dispositifs de recouvrement des coûts, par exemple les redevances demandées aux utilisateurs.

ACCÈS À LA TECHNOLOGIE¹³

Là où l'eau et la terre sont mises à lourde contribution, la dégradation des ressources naturelles a pris des proportions alarmantes. C'est là un grave problème pour les ruraux pauvres, qui vivent souvent dans des zones écologiquement fragiles. De nombreux petits agriculteurs doivent choisir entre restaurer la fertilité de leurs petites parcelles familiales et des ressources communales et partir à la ville. Les techniques appropriées et la recherche visant à améliorer la productivité des exploitations en augmentant le rendement de la terre et de la main-d'œuvre sont essentielles pour que la première de ces propositions devienne une option viable. Dans la mesure où les solutions sont souvent adaptées à un contexte donné, les technologies doivent être mises au point par le biais d'une recherche appropriée et validées directement avec les ruraux pauvres – une forme de collaboration qui est encore relativement rare. Il convient aussi de tenir pleinement compte des stratégies de gestion des risques qui sont celles des petits exploitants et qui diffèrent souvent pour les hommes et pour les femmes, et appellent donc des solutions adaptées aux besoins des uns et des autres.

Investir dans l'accès à la technologie. Pour améliorer l'accès à la technologie, le FIDA appuie la mise au point des techniques et leur diffusion auprès des petits exploitants, en particulier des femmes, dans le cadre de programmes d'investissement qui sont de plus en plus fréquemment implantés dans des zones agroécologiques marginales pauvres en ressources, où les techniques de l'agriculture durable sont rares. Dans le cadre d'une approche plurielle, divers modèles sont adaptés aux cadres institutionnels locaux. Le FIDA a également montré la voie en créant le Forum mondial sur la recherche agronomique, une alliance stratégique des principaux acteurs de la recherche agronomique mondiale à savoir: les systèmes nationaux de recherche agricole des pays en développement; les universités; les organisations non gouvernementales et les organisations agricoles, qui apportent leurs systèmes de savoir autochtones; le secteur privé; les centres de recherche agricole internationaux et la communauté des bailleurs de fonds. Les programmes bénéficiant de l'appui du Fonds ont pour objet de résoudre les problèmes d'accès à la technologie que connaissent les communautés agricoles pauvres défavorisées, l'objet étant de lutter contre la pauvreté, de parvenir à la sécurité alimentaire et d'assurer la conservation et la gestion de la diversité biologique et des ressources naturelles. En outre, le FIDA participe aux travaux du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), (aux côtés de la Banque mondiale, du Programme des Nations Unies pour le développement et de

l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), et fournit des ressources destinées à la recherche menée par des organisations membres du GCRAI sur des technologies pertinentes pour les petits exploitants. Le FIDA a tiré de l'exécution de ces programmes relatifs à la mise au point et à la diffusion des technologies un certain nombre d'enseignements en matière de réforme des organisations et des politiques pour qu'elles répondent aux besoins des pauvres.

Développement des organisations. Adopter des méthodes pluralistes (diversité et choix des organisations et des règles d'accès) permet d'améliorer l'accès de producteurs ruraux très divers à la technologie. Dans certains cas, des dispositifs de recherche-vulgarisation publics sont privilégiés. Dans d'autres, le FIDA adopte une approche commerciale, en encourageant le développement des fournisseurs privés de services technologiques, ou encore, il associe les deux méthodes. Il est en conséquence utile de trouver une formule appropriée de financement de la recherche-vulgarisation par les secteurs publics et privés. L'organisation des systèmes locaux de vulgarisation pour diffuser efficacement les nouvelles technologies aux agriculteurs pauvres et obtenir un retour d'information de ces derniers sur la rentabilité et la viabilité écologique de ces nouvelles technologies est utilement complétée par la recherche de nouveaux modes de prestation des services de vulgarisation, notamment les stages de formation agricole et les systèmes de bons. Les actions visant à renforcer les capacités organisationnelles des systèmes et centres nationaux de recherche agricole¹⁴ et les liens entre le GCRAI et ces systèmes et centres présentent de nets avantages.

Modifier les règles régissant l'accès. Pour parvenir à mettre au point et à diffuser des technologies, il faut associer les principales parties prenantes au développement des systèmes de recherche-vulgarisation; accroître le pouvoir d'action des organisations de la société civile en milieu rural, des associations d'agriculteurs et des structures d'organisation sociale qui leur sont liées, et les faire participer aux processus d'élaboration des technologies. Il est également crucial d'allouer une part suffisante des deniers publics à la recherche et à la vulgarisation agricoles axées sur les produits

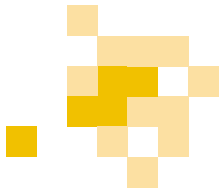
■ Honduras: Programme de développement agricole pour la région occidentale

La région occidentale du Honduras est en perte de vitesse. La population rurale y est très diverse, allant de petits agriculteurs très pauvres n'ayant que peu de terres et sans droits fonciers, jusqu'à de grandes exploitations dont les propriétaires détiennent les titres fonciers. Cette diversité appelle des solutions différenciées en ce qui concerne l'assistance technique et le type de production et de technologie qu'il convient de promouvoir. Le FIDA a commencé à développer un marché des services d'assistance technique. Le programme de développement agricole pour la région occidentale (PLANDERO) a contribué à développer les services d'assistance technique offerts, en encourageant la création de 15 fournisseurs privés. Le programme a soutenu la création d'un marché des services d'assistance technique. Mais il n'est pas facile pour les producteurs pauvres de trouver les moyens de payer de tels services et ils ne peuvent donc pas y avoir accès par le biais des mécanismes du marché. Des coopératives de producteurs offrant de multiples services à leurs membres peuvent néanmoins faciliter l'accès à l'assistance technique des producteurs les plus pauvres. Le programme PLANDERO a montré que ces coopératives peuvent être rentables en assurant la gestion du crédit et en commercialisant les intrants et les produits; les coopératives peuvent alors utiliser leurs ressources pour financer l'assistance technique fournie à leurs membres. De cette façon, l'assistance technique peut être mise à la disposition des producteurs gratuitement ou à peu de frais.

Source: FIDA 2002b

végétaux ou animaux produits ou consommés par les pauvres. Il est également impératif de trouver de nouveaux modes de financement de la recherche et de la vulgarisation agricoles, y compris de créer des marchés intérieurs en la matière fondés sur les rapports entre clients et fournisseurs de services, en encourageant les partenariats stratégiques avec les entreprises privées nationales et internationales pour accéder aux technologies modernes. Il convient à cet égard de tenir compte du fait que la réactivité de l'offre est faible en raison du pouvoir d'achat limité des producteurs ruraux pauvres (voir, dans l'encadré, l'exemple du Honduras).

Services ruraux complémentaires. Il est crucial d'appuyer l'amélioration des techniques par une amélioration des filières de distribution des semences, des services financiers ruraux, des circuits de commercialisation des produits qui soient adéquats et durables, dans un contexte général qui soit favorable.



ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS ET AUX MARCHÉS

Pour accroître leur productivité agricole et diversifier leurs revenus, les pauvres ont souvent besoin d'investissements et de fonds de roulement. Pourtant, les marchés financiers ruraux restent sous-développés. Étant donné que les montants concernés sont faibles et que les pauvres ne disposent pas de garanties, les banques sont peu disposées à s'intéresser à eux. L'assistance doit mettre l'accent sur la création d'organisations professionnelles et réceptives de *financement rural*, qui non seulement privilégient fortement le crédit mais également encouragent l'épargne.

Les actions visant à accroître la productivité agricole ne peuvent être efficaces que si elles incluent une appréciation du potentiel *commercial*. Trop d'investissements dans l'agriculture n'ont donné aucun résultat parce qu'ils privilégiaient uniquement l'accroissement de la production, sans s'intéresser à la mise en place de débouchés. Des approches intégrées, sans solution de continuité entre production, transformation et commercialisation, sont nécessaires pour accroître les revenus ruraux et contribuer de manière significative à la croissance économique et à la lutte contre la pauvreté. L'infrastructure de transport est également cruciale pour développer les liens avec le monde extérieur. La diversification des sources de revenus, soit en produisant et en commercialisant des cultures non traditionnelles, soit en exploitant plus pleinement les possibilités existant en dehors de l'agriculture, est également nécessaire. La diversification des revenus réduit les risques inhérents à l'évolution rapide de la situation sur les marchés et peut contribuer à compenser les fluctuations saisonnières des revenus et de la consommation. La question de l'accès aux marchés est abordée dans le document destiné à la table ronde sur le thème *Promouvoir l'accès aux marchés des ruraux pauvres pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire*.

ACCÈS AUX SERVICES FINANCIERS ¹⁵

On aurait tort de considérer le financement rural comme une panacée dans la lutte contre la pauvreté, mais l'accès aux services financiers, ainsi qu'à la technologie et à d'autres services, peut faire beaucoup pour élargir la gamme des possibilités qui s'offrent aux pauvres, pour les aider à accumuler des actifs et pour les rendre moins vulnérables aux chocs extérieurs et aux crises. En outre, la plupart des clients de la microfinance étant des femmes, il y a beaucoup plus de chances que les ressources supplémentaires engendrées par l'utilisation des services financiers soient consacrées à l'éducation, à la santé et à la nutrition des enfants et de l'ensemble de la famille. De ce point de vue, l'impact socioéconomique de la finance rurale ne se limite donc pas à une simple augmentation des revenus, mais se traduit par une véritable transformation des conditions de vie des ménages. Enfin, grâce au succès de certaines innovations, le système de financement rural s'est rapproché des groupes les plus démunis, en proposant des services et des mécanismes de vulgarisation adaptés à leurs problèmes et à leurs besoins spécifiques¹⁶.

Investir dans les services financiers ruraux. Le FIDA a appuyé un vaste programme de développement des services financiers ruraux. Les approches et les cadres institutionnels qu'il a préconisés dans ce contexte varient beaucoup selon les régions, étant donné la diversité des situations, des environnements et des possibilités, mais son action a permis de mettre en place un très grand nombre d'institutions tant au niveau régional que dans les pays (voir ci-après l'encadré sur le Ghana). En Asie, par exemple, le FIDA a travaillé en collaboration avec des réseaux de financement rural très importants et déjà bien établis, tels que celui des coopératives de crédit rural en Chine, il a contribué à l'adoption du modèle articulant groupes d'entraide et services bancaires en Inde et au Népal, et financé les premières initiatives calquées sur la banque Grameen aux Philippines. En Afrique de l'Est et de l'Ouest, le FIDA s'est associé aux grandes coopératives d'épargne et de crédit (Bénin, Kenya et République-Unie de Tanzanie), à des ONG financières de grande envergure (Éthiopie), et aux associations décentralisées de services financiers (Bénin, Guinée, Mauritanie). On retrouve la même diversité d'approches et de modèles institutionnels dans les programmes du FIDA en Afrique du Nord, en Amérique latine, dans la Communauté des États indépendants, et en Europe orientale. Cette diversité n'est pas surprenante, elle reflète simplement la culture, l'environnement, les problèmes et l'expérience passée de chaque région et, si elle représente par certains côtés un énorme défi, elle ouvre aussi de nouveaux horizons. Le défi consiste à poursuivre les objectifs de viabilité institutionnelle, de généralisation des services et de pérennité financière au travers des différents modèles, ce qui exige non seulement de la souplesse et du pragmatisme, mais aussi la ferme résolution de parvenir finalement à mettre en place un système financier cohérent. D'un autre côté, la situation offre aussi une chance unique de tirer parti d'approches et de modèles institutionnels très différents les uns des autres pour en faire bénéficier les ruraux pauvres. À cet égard, le FIDA jouit d'un net avantage comparatif pour promouvoir des échanges féconds entre tous les modèles et toutes les initiatives, et il participe activement à la réflexion que les donateurs mènent actuellement sur les meilleurs moyens à adopter pour mettre en place des systèmes financiers ruraux solides en faveur des pauvres. Les enseignements tirés de ce vaste programme de transformation institutionnelle sont exposés ci-après.

Évolution du modèle de financement rural. Il n'y a pas si longtemps, le financement rural reposait sur la fourniture de crédits sélectifs et subventionnés, généralement par l'intermédiaire de banques publiques de développement agricole. Le FIDA a mis en lumière les limites et les défauts d'un tel système: les crédits subventionnés étaient généralement attribués aux agriculteurs les plus prospères, les conditions de prêt et les garanties demandées évinçaient les pauvres, et les services proposés étaient souvent inadaptés à leurs besoins. Au cours des dix dernières années, le FIDA s'est employé à mettre sur pied des institutions financières rurales viables qui puissent à la fois i) assurer des services répondant aux besoins des paysans pauvres (obligation de clientèle) et ii) tendre vers l'autonomie (obligation de viabilité). Aujourd'hui, les institutions financières rurales offrent des prêts que les emprunteurs peuvent utiliser comme ils le jugent le plus approprié, et qui sont donc fonction non plus de leur engagement à investir dans telle ou telle activité ou technologie, mais de leur capacité de remboursement. Les ruraux pauvres peuvent ainsi recourir aux services financiers à diverses fins, c'est-à-dire non seulement pour financer des activités génératrices de revenus, mais aussi pour acquérir des biens de consommation et faire face à des chocs ou à des crises.

■ Une approche globale du financement rural au Ghana

Au Ghana, les banques commerciales n'étaient pas en mesure, jusqu'à une date récente, de desservir les zones rurales ni de proposer leurs services aux paysans pauvres. Les coûts de transaction des opérations bancaires étaient élevés et les banques rurales étaient souvent incapables de proposer des services répondant aux besoins des pauvres. De nombreuses actions de développement avaient déjà tenté de remédier à la situation, mais elles ne concernaient qu'une minorité de la population rurale et favorisaient souvent les emprunteurs plus fortunés. Les banques rurales étaient généralement peu solides, handicapées par des procédures opérationnelles inadaptées et des contrôles internes insuffisants, et la réglementation ne faisait qu'aggraver ces carences. Dans ces conditions, il était donc impossible pour les paysans pauvres de tirer parti de toute nouvelle possibilité d'emploi ou d'activité rémunératrice.

L'approche globale qui a été adoptée pour renforcer le système de microfinance et les services financiers ruraux prévoit plusieurs niveaux d'intervention. Dans ce contexte, le projet de services financiers ruraux que le FIDA a pris l'initiative de mettre en œuvre dans le pays, en coopération étroite avec un certain nombre d'organisations internationales de développement, a été conçu pour soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour développer le système de financement rural. Il concerne l'ensemble des institutions de ce système, dont il cherche à maximiser les rapports de synergie en complétant les activités en cours. Les interventions sont axées sur les couches les plus défavorisées de la population rurale et englobent des activités de formation, l'expérimentation d'instruments novateurs et la diffusion des pratiques les plus performantes. Le projet s'attaque aussi aux problèmes liés à la réglementation en s'efforçant de rationaliser les opérations des banques rurales au moyen d'indicateurs de performance, de supprimer les restrictions géographiques qui limitent la concurrence et empêchent le développement de banques rurales plus innovantes, et de faire modifier le niveau des réserves secondaires obligatoires, actuellement de 55%, qui immobilise une part importante des fonds susceptibles d'être prêtés.

Création d'un environnement favorable. Au-delà de l'appui qui peut être apporté aux institutions elles-mêmes, il faut s'intéresser à l'environnement dans lequel celles-ci exercent leurs activités. À cet égard, les conditions requises sont les mêmes pour tout système financier, rural ou autre: pas d'hyper-inflation ni d'inflation trop forte, un niveau de sécurité minimum pour les personnes et pour les biens, et des possibilités d'activités économiques ou d'échanges, y compris dans les circuits monétarisés. On a observé que des institutions de financement rural/microfinancement très dynamiques avaient vu le jour dans des pays où le secteur financier est quasiment ou totalement dépourvu de cadre juridique et réglementaire. Toutefois, l'action régulatrice de la banque centrale devient une nécessité lorsqu'une masse critique d'institutions atteignent le stade où elles envisagent d'assurer des services d'épargne volontaire. De plus, lorsqu'il existe des institutions de financement rural/microfinancement dynamiques, il peut être très utile d'encadrer leurs activités au niveau national pour assurer une certaine cohérence au secteur et guider son développement (éviter les pratiques abusives, mettre en place un service d'évaluation des risques capable de détecter les cumuls de prêts, etc.). Dans plusieurs pays, le FIDA travaille actuellement en coopération avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes pour aider à créer l'environnement favorable dans lequel les institutions financières rurales pourront se développer et être viables.

Les enjeux de la transformation institutionnelle. La transformation institutionnelle est un enjeu capital pour la stratégie du FIDA en matière de financement rural. Le document exposant la politique du FIDA en matière de financement rural¹⁷ souligne à quel point il est important de mettre en place des institutions viables qui offrent des services financiers adaptés aux besoins des ruraux pauvres. Il est capital

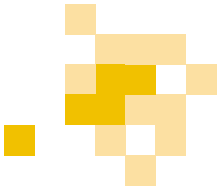
d'encourager la transformation institutionnelle dans ce secteur pour deux raisons:

- i) Donner aux services financiers une assise institutionnelle stable et solide est le seul moyen de garantir un accès permanent à ces services. Les études montrent que cet accès est une priorité absolue pour les ruraux pauvres qui n'ont pas d'autres recours, sans cela, que de s'adresser à des prêteurs d'argent et autres bailleurs de fonds dont les conditions sont généralement beaucoup plus coûteuses, au risque de tomber dans le piège de l'endettement chronique et parfois même de la servitude.
- ii) Les ruraux pauvres sont tout aussi intéressés par des services d'épargne sûrs et adaptés à leurs besoins que par des services de crédit. Or, la collecte des dépôts, leur conservation dans des conditions de sécurité et la gestion des liquidités qu'ils engendrent exigent un certain niveau de capacité institutionnelle qui suppose généralement l'existence d'un cadre réglementaire supervisé par la banque centrale. Seules des institutions viables, bien organisées et bien gérées sont à même de s'insérer dans un tel système.

Transformer la gouvernance. La gouvernance est un aspect fondamental de la finance rurale qui fait l'objet de plus en plus d'attention. Dans le passé, on a souvent limité ce concept à l'analyse de la relation entre le conseil d'administration (ou toute autre forme d'organe de supervision) et la direction d'une organisation. Des études récentes ont cependant élargi la notion de sorte que l'analyse de la gouvernance porte aussi désormais sur le point de savoir qui possède le pouvoir de décision au sein de l'organisation et comment ce pouvoir est exercé. La première question renvoie à la distinction entre propriété juridique et propriété réelle, tandis que la seconde amène à s'intéresser plus globalement à la planification stratégique, aux flux d'informations, à la prise de décision et aux procédures de contrôle (interne et externe). Les conditions à réunir ici sont les suivantes: une vision consensuelle et une stratégie planifiée, une organisation interne et des responsabilités clairement définies, un système de gestion informatisé fiable, des contrôles internes et externes efficaces et un fonctionnement adapté à l'environnement local.

Renforcer l'autonomie. L'impact de la finance rurale dépasse les avantages économiques que procurent les services financiers eux-mêmes. Dans bien des cas, en effet, les interventions qui ont été menées dans le domaine du financement rural ont conduit à renforcer le pouvoir d'action des ruraux pauvres. Tout d'abord, elles ont donné à ces derniers la possibilité de faire entendre leur voix dans les instances de direction des institutions financières rurales, que ce soit par une participation directe à la gestion de systèmes décentralisés (comme dans le cas des coopératives villageoises d'épargne et de crédit au Mali) ou par la désignation de représentants au conseil d'administration des institutions (voir l'exemple du Centre pour le développement rural et agricole aux Philippines), ou encore selon d'autres modalités. À cet égard, la clé du succès est de ne pas appliquer de recette uniforme, mais plutôt d'aider à la mise en place de structures de gestion et de gouvernance adaptées à la culture, aux besoins, aux préférences et aux capacités des ruraux pauvres. Quelle que soit l'option choisie, les besoins et les problèmes des ruraux pauvres doivent *toujours* se refléter dans la conception des services financiers qui leur sont destinés, ce qui suppose que l'on conduise au préalable des études de marché bien conçues et que l'on mette à l'essai de nouveaux services ainsi que des mécanismes de vulgarisation novateurs. Enfin, les

projets de finance rurale contribuent aussi à l'autonomisation des communautés locales lorsque les organisations créées au départ pour faciliter l'accès des ruraux aux services financiers commencent à s'intéresser à d'autres questions sociales et économiques. Cette évolution, que l'on a observée dans des contextes très différents, montre bien que la finance rurale peut constituer un bon point de départ pour renforcer le pouvoir d'action des ruraux pauvres.



CONCLUSION

Si l'on veut réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015, il faut que les pauvres puissent avoir accès aux actifs, aux services et aux marchés, et qu'ils soient à même d'en tirer parti de façon productive et profitable. Or, cela dépend en grande partie du cadre institutionnel en place, c'est-à-dire des organisations sociales, économiques et politiques et des règles qui régissent leur fonctionnement, ce cadre étant souvent défavorable aux pauvres, en particulier aux paysans et aux femmes. En fait, les ruraux pauvres n'ont ni la possibilité de faire entendre leur voix, ni le pouvoir d'influer véritablement sur les institutions ou de faire en sorte que leurs intérêts soient pris en compte. Il faut donc renforcer leurs moyens d'action pour changer cette situation.

La mise en place d'institutions répondant aux besoins des pauvres doit être une des toutes premières priorités des stratégies de réduction de la pauvreté, et même de la stratégie générale visant à promouvoir une croissance plus rapide, plus large et plus durable.

Dans cette optique, il faut donc:

- i) investir dans le renforcement des moyens d'action dont disposent les *diverses organisations* mises en place par les pauvres, en particulier au niveau des communautés de base et au niveau local, dans la mesure où ces organisations sont à même de donner à leurs membres les moyens de mieux assumer leurs responsabilités de citoyens et de faciliter l'accès des ruraux pauvres aux actifs et aux services dont ils ont besoin. Le développement des organisations étant fonction du contexte, il doit être conçu de manière à répondre aux caractéristiques de la pauvreté rurale dans chaque cas particulier;
- ii) favoriser l'élaboration *de règles, de normes et de mesures* qui renforcent le pouvoir d'action des pauvres, en particulier les femmes, et de leurs organisations, et qui garantissent l'accès des ruraux pauvres aux ressources productives, aux marchés, à la technologie et aux services, notamment dans le domaine financier. À terme, il est probable que les organisations des pauvres s'emploieront elles-mêmes à travailler dans ce sens, mais en attendant, c'est aux gouvernements, à la société civile et à la communauté des donateurs qu'il appartient de défendre leurs intérêts;
- iii) créer des *instances de dialogue* entre les populations et leurs organisations, les gouvernements, les prestataires de services (ONG, secteur privé, etc.) et les bailleurs de fonds. La transformation des organisations et des politiques ne sera véritablement effective et pertinente que si les ruraux pauvres y participent, et cette participation sera d'autant plus forte et d'autant plus efficace qu'elle reposera sur un processus démocratique; et
- iv) coordonner les aides des donateurs dans le contexte des stratégies participatives de réduction de la pauvreté adoptées par les pays, pour assurer *l'intégration et la complémentarité de tous les aspects du processus de transformation institutionnelle en faveur des pauvres*.

Au cours des dix dernières années, les pays en développement ont engagé de vastes et courageuses réformes. Toutefois, l'impact que ces mesures auront finalement sur le développement et la réduction de la pauvreté dépendra de ce qui pourra être fait pour infléchir le cadre institutionnel dans un sens plus favorable aux activités économiques et aux besoins sociaux des pauvres. Il ne suffit pas en effet de créer des organisations pour fournir un appui aux pauvres, il faut aussi changer les règles, les normes et même l'état d'esprit dans lequel ces organisations fonctionnent pour qu'elles puissent avoir l'impact voulu.

Beaucoup de pays, par exemple, ont créé des banques de développement agricole dans l'espoir de stimuler le développement rural et d'accélérer la réduction de la pauvreté. Mais les résultats ont souvent été décevants car ces institutions n'étaient pas prêtes, étant donné l'esprit et les règles qui présidaient à leur fonctionnement, à reconnaître le potentiel de la grande masse des petits paysans pauvres, préférant se limiter à une clientèle plus favorisée. En outre, du fait des "normes" en vigueur, elles ont souvent vu leur capital fondre rapidement, à mesure que les taux de remboursement des prêts se dégradaient. Il en va de même dans le cas des réformes agraires et des programmes de réinstallation: si l'on ne change pas les règles du jeu pour que les paysans pauvres puissent avoir accès aux services financiers, techniques et autres, ils ne seront jamais en mesure d'exploiter leurs nouvelles terres de façon productive. On a même déjà vu certains bénéficiaires de ces réformes vendre ou abandonner les parcelles qui venaient de leur être attribuées.

Pour porter ses fruits, la transformation institutionnelle doit s'attaquer aussi bien aux règles qu'aux organisations.

Comme on l'a vu précédemment, l'existence d'institutions solides et largement acceptées - et par institutions il faut entendre aussi bien les règles que les organisations - qui répondent aux besoins et aux priorités des groupes défavorisés, en particulier les paysans pauvres et les femmes, est une condition indispensable pour faire refluer rapidement la pauvreté. Mais l'inverse est peut-être encore plus vrai. Des institutions faibles, inefficaces, corrompues ou peu représentatives sont source d'incertitude et d'injustice, découragent l'épargne et l'investissement et freinent la croissance. Si les règles juridiques et les institutions judiciaires sont perçues comme étant inefficaces et discriminatoires, et si les droits de propriété ne sont pas garantis, personne ne sera tenté d'investir dans l'aménagement des terres. Lorsque l'on ne peut pas se fier aux marchés et aux systèmes d'échange et de financement, ou lorsqu'ils sont accaparés par un petit groupe de privilégiés, ils ne peuvent que susciter méfiance et augmenter les coûts de transaction des activités économiques, ce qui affecte bien entendu très durement les producteurs pauvres. Une telle situation a pour effet non seulement de perpétuer la pauvreté, mais aussi de limiter les possibilités d'activité économique de tous les membres, riches ou pauvres, de la collectivité.

Dans de nombreux pays à faible revenu, les pauvres constituent la majorité de la population, ou tout au moins une large minorité, et leur problème n'est pas tant l'absence de compétences que celle de possibilités d'accroître leur productivité et leurs revenus. Dans ces pays, le meilleur et peut-être le seul moyen d'accélérer le rythme général de la croissance et du développement est de mobiliser le potentiel inemployé que ces pauvres représentent, en créant un cadre institutionnel qui leur permette de mieux se faire entendre des décideurs et d'avoir plus largement accès aux actifs et aux services nécessaires pour en augmenter la productivité.

Avec des institutions qui prennent en compte leurs besoins et qui s'efforcent d'y répondre, les pauvres seront incités à épargner et à investir cette épargne de manière à accroître leur productivité et leur revenu. Plus ils seront en mesure d'augmenter leur production et leur pouvoir d'achat, plus cela stimulera l'activité économique, la croissance et l'épargne, en enclenchant une sorte de cercle vertueux entre institutions, politiques, économie et développement.

Lorsque la transformation institutionnelle a pour effet de rendre le système plus ouvert à l'influence des pauvres et plus sensible à leurs priorités, elle est parfois perçue comme une menace par les autres catégories de la population. En réalité, elle porte en soi les meilleures chances de voir la croissance économique répondre aux aspirations de tous les groupes qui constituent l'ensemble de la société.

NOTES DE FIN DE DOCUMENT

- 1 Cette définition correspond à celle qui est communément admise, par exemple dans le *Rapport sur le développement du monde 2003*, "les institutions sont les règles, les organisations et les normes sociales qui facilitent la coordination de l'action humaine" (page 38). Le Professeur Douglass North (1993) et d'autres universitaires emploient une autre définition: les institutions sont les règles du jeu, les organisations sont les joueurs.
- 2 FIDA, 2002a.
- 3 Glikman, 2002.
- 4 Contrebalancée par le maintien du pouvoir de redistribution au niveau central.
- 5 Thapa, 2002.
- 6 Plusieurs pays ont lancé à titre expérimental des programmes de réforme agraire souvent dite "soutenue par les marchés". Dans le cadre de ces programmes, des groupes de paysans sans terre négocient directement avec les propriétaires prêts à vendre des terres, puis à l'aide du crédit et d'investissements de l'État dans l'infrastructure, ils établissent une structure de petites exploitations bénéficiant de l'appui d'organisations communautaires fortes.
- 7 La réforme agraire est également une priorité internationale. À l'échelle internationale en effet, elle est l'un des principaux axes des travaux de la Commission des Nations Unies sur le développement durable, du Sommet mondial de l'alimentation, de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur la diversité biologique, lesquels ont permis de recenser les principaux enjeux et les difficultés rencontrées par le passé.
- 8 FIDA, 1999.
- 9 Ce qui permet d'accroître le rendement de la terre par exemple en utilisant des pompes à pédales ou en créant des microentreprises qui vendent l'eau, telles que les sociétés chargées de l'eau de la Grameen Bank, au Bangladesh.
- 10 L'énorme importance accordée par les gouvernements aux grands systèmes d'irrigation d'un coût élevé pour produire des cultures de faible valeur et souvent non compétitives comme le riz, en remplacement des importations, est l'un des facteurs expliquant le peu de résultats de ces programmes.
- 11 Par exemple, en Côte d'Ivoire, on estime que les 120 petits barrages du pays ne sont utilisés qu'à 10% de leur capacité, et qu'au moins 5 000 hectares de fonds de vallée précédemment mis en valeur ont été laissés à l'abandon.
- 12 Dans le cadre de l'évaluation globale du Programme spécial du FIDA pour les pays de l'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification, une étude thématique a été effectuée en 1998 sur la petite irrigation et les activités concernant la maîtrise des eaux. Cette étude, particulièrement riche en enseignements, comporte des recommandations sur la participation des agriculteurs à la conception et à l'utilisation de l'infrastructure d'irrigation, sur les questions d'organisation et les aspects institutionnels, sur la conception souple des projets, sur le ciblage et la sélection des sites ainsi que sur le choix de la technologie.
- 13 Mathur, 2002.
- 14 C'est-à-dire ayant des priorités équilibrées en matière de recherche et de vulgarisation du point de vue de la réduction de la pauvreté rurale; réagissant à l'information qui leur remonte des systèmes locaux de vulgarisation quant aux besoins et priorités des agriculteurs pauvres et des femmes; équipés pour faire face à la "révolution de la biotechnologie; où travaillent des scientifiques locaux ayant les compétences requises pour mener la recherche en biotechnologie et la recherche participative; dotés des ressources financières leur permettant de mener localement la recherche en biotechnologie; ayant les ressources scientifiques et la capacité de gestion suffisantes pour assurer efficacement le transfert de technologies des autres pays et du système mondial de recherche; capables de résoudre les difficultés en partenariat avec les sociétés internationales s'occupant de biotechnologie et les acteurs locaux, publics et privés, compte tenu de l'absence de droits de propriété intellectuelle, ou du peu de respect de ces droits; dotés de structures d'organisation et de gouvernance améliorées, par exemple en introduisant des processus plus transparents de prise des décisions; ayant des liens institutionnels avec le secteur privé.
- 15 FIDA, 2003.
- 16 Dommel, 2002 et Hopkins, 2002.
- 17 FIDA, 2000.

RÉFÉRENCES

- Dommel, H. (2002). "Reaching the MDGs through Financial Services". Document d'information non publié. Rome: FIDA.
- Fonds international de développement agricole (FIDA) (1999). "Évaluation du Programme spécial pour les pays d'Afrique subsaharienne touchés par la sécheresse et la désertification". Rome: FIDA.
- (2000). "Politique du FIDA en matière de finance rurale". Rome: FIDA.
- (2002a). *Cadre stratégique du FIDA 2002-2006: œuvrer pour que les ruraux pauvres se libèrent de la pauvreté*. Rome: FIDA.
- (2002b). *Evaluation Profiles*. Rome: FIDA.
- (2003). *Promouvoir l'accès des ruraux pauvres aux marchés pour réaliser les objectifs de développement du Millénaire*. Rome: FIDA.
- Glickman, P. (2002). "IFAD's Role in Supporting Decentralization". Document d'information non publié. Rome: FIDA.
- Hopkins, R. (2002). "Rural Financial Services: Why Institutional Analysis and Policy Dialogue Are Essential". Document d'information non publié. Rome: FIDA.
- Mathur, S. (2002). "Promoting Development and Diffusion of Pro-Poor Technologies". Document d'information non publié. Rome: FIDA.
- North, D. (1993). "Institutions and Credible Commitment". Dans *Journal of Institutional and Theoretical Economics*. Vol. 149, No. 1.
- Thapa, G. (2002). "Agrarian Reform: Institutional Analysis and Policy Dialogue". Document d'information non publié. Rome: FIDA.



Via del Serafico, 107 | 00142 Rome, Italie
Tél +39-06-54591 | Fax +39-06-5043463
Courrier électronique: ifad@ifad.org
www.ifad.org